ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Antilles-Guyane : enseignement superieur

Question écrite n° 49547

Texte de la question

M. Andre Lesueur appelle l'attention de M. le ministre de l'education nationale, de l'enseignement superieur et de la recherche sur le devenir de l'academie Antilles-Guyane. Il y a eu peu de temps de cela, il a ete decide de doter la Guadeloupe et la Guyane d'une representation academique. On ne peut que louer cette mesure, et nul ne songerait a remettre en cause la decentralisation. Dans l'avenir, cette mesure generera des couts d'echelle reduits, une politique ambitieuse et proche de nos populations. Martiniquais, Guadeloupeens et Guyanais sont pleinement conscients que la cooperation regionale est un element indeniable de notre developpement economique. Mais ils sont, pour le moment, etonnes de l'impression de flou qui prevaut et preoccupe les personnels de l'education nationale sur ce dossier. Aussi, il lui serait reconnaissant de bien vouloir lui preciser comment il va faire pour que la repartition des personnels soit juste et equitable et pour qu'aucune des collectivites ne se sente lesee par rapport aux autres, et s'il peut lui donner les garanties pour que l'eclatement de l'academie Antilles-Guyane se fasse au mieux des interets de chaque pays.

Données clés

Auteur : M. Lesueur André
Circonscription : - RPR
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 49547
Rubrique : Dom
Ministère interrogé : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche
Ministère attributaire : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 17 mars 1997, page 1284